

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Date de l'Avis : 24 février 2026

Date limite de réception des offres : 24 mars 2026 à 15h00 (dans les conditions précisées dans le Règlement de la Consultation)

Durée de validité des offres : quatre (4) mois à compter de la date limite de dépôt des offres

Co-contractant : Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Biarritz-Pays Basque (« **AB-PB** »), propriétaire et gestionnaire de l'aéroport de Biarritz – Pays Basque (l'« **Aéroport** »).

Objet : Mise en concurrence préalable à l'octroi d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire (« **Autorisation** »), emportant autorisation d'exercer une activité économique en zone côté Ville, dans le hangar H0.

Type de procédure : La procédure de sélection préalable à l'occupation du domaine public est réalisée conformément aux articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Il s'agit d'une procédure ouverte. Il est prévu une phase de négociation avec les candidats.

Nature et durée de l'Autorisation : Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, qui entrera en vigueur au plus tôt en mai 2026 pour une durée de cinq (5) ans, pouvant être prolongée en fonction des investissements éventuellement réalisés par le candidat retenu

Conditions financières : La Convention est consentie moyennant le paiement par le titulaire d'une redevance domaniale annuelle fixe.

Critères d'attribution : Les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

Dossier de consultation : Il est constitué des documents suivants :

- Le présent Avis d'Appel Public à la Concurrence
- Pièce 1 - Le Règlement de la Consultation et ses annexes
- Pièce 2 – La note de présentation du candidat, à renseigner
- Pièce 3 - Le Cahier des Charges et ses annexes

Informations détaillées :

- Le Règlement de la Consultation comprenant toutes les informations utiles (dont notamment : conditions et date de visite, modalités de remise des offres, documents à fournir, critères d'attribution, etc.) peut être téléchargé sur le site de l'Aéroport : <https://biarritz.aeroport.fr/fr/consultation-des-entreprises/>
- Le Cahier des Charges peut être obtenu par les candidats en adressant une demande à extra.aeronautique@biarritz.aeroport.fr, et en incluant dans sa demande l'accord de confidentialité (annexé au Règlement de la Consultation) daté et signé par le représentant habilité du candidat.

Renseignements : des informations complémentaires peuvent être obtenues, dans les conditions énoncées au sein du Règlement de la Consultation, auprès d'AB-PB. La demande doit être formulée par l'envoi d'un message électronique via la plateforme de dépôt du dossier <http://www.aeroport-biarritz-paysbasque.e-marchespublics.com>, rubrique « messagerie ».

Visite : les conditions d'organisation d'une visite de l'Aéroport sont énoncées au sein du Règlement de la Consultation. La visite est obligatoire.